

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-10-11-2 **Séance du** lundi 14 novembre 2022

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERRELIGIEUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

ABSENTE:

PFEIFFER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération n° CD/2018-4-7-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 19 octobre 2018 portant création du fonds de soutien aux initiatives interreligieuses,
- VU la délibération n° CD/2020/022 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020 portant création du fonds de soutien aux initiatives interreligieuses,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-2-6-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 de la politique du patrimoine et rayonnement alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg, réunie le 2 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue, au titre du Fonds InterReligieux :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au Conseil Synodal de l'Eglise Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine pour la réimpression de livrets de l'exposition « Rester Humain » consacrée à la mémoire d'Adélaïde Hautval, première femme alsacienne à être nommée « Juste parmi les Nations ». Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits seront prélevés sur l'opération P2610003T03 nature (1333) 65-657382-331 ;
- une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Bernadette de la Cité de l'Ill pour l'organisation de « Chemin de Fêtes ». Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits seront prélevés sur l'opération P2610003T03 nature (1333) 65-657382-331 ;

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au Fonds Social Juif Unifié du Bas-Rhin pour l'exposition « Des Lumières dans la nuit, les Justes parmi les Nations d'Alsace ». Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits seront prélevés sur l'opération P2610003T03 – nature (1234) 65-65748-311.

LE PRESIDENT

Y

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité